



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines et de l'architecture**  
**Service du patrimoine**  
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux  
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

Réf. : MC/2025/D/29461

La ministre de la Culture

à

Madame la Préfète  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Direction régionale des affaires culturelles

Paris, 17 juillet le 2025

**OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 10 juillet 2025 : classement d'un site patrimonial remarquable sur le territoire de la commune de Rumilly (74)**

**PJ :** Projet de périmètre

Lors de sa séance du 10 juillet 2025, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable à l'unanimité** au projet de classement du site patrimonial remarquable de Rumilly (Haute-Savoie), dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Isabelle CHAVE

Sous-directrice des monuments  
historiques et des sites patrimoniaux

## Proposition de périmètre :

